

Délibération n° 2017-208

OBJET : APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE LA RN 20

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	70
Votants	:	70

Le mercredi 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/09/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-208

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE
M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU
Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL

Délibération n° 2017-208

M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
M. Pierre COSTI donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Gérard DOSSMANN
Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à M. Thomas JOLY
M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Françoise Marhuenda

Objet : APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR DE LA RN 20

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/976 du 23 décembre 2015 rectifié par l'arrêté n°2015-PREF.DRCL/982 du 30 décembre 2015 mettant fin à l'exercice du Syndicat mixte ouvert d'études RN20 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-PREF.DRCL/815 du 25 octobre 2016 portant dissolution du Syndicat Mixte Ouvert d'Études RN20 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-PREF.DRCL/819 du 26 octobre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert d'Études RN20 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération du 30 septembre 2011 du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Études RN20 approuvant le schéma de référence de la RN20 ;

VU la délibération n° CC 121/2011 du 24 novembre 2011 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et la délibération n°12.079 du 20 juin 2012 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge approuvant le schéma de référence RN20 ;

VU la Délibération n°EE.2012.02.05 du 15 février 2012 de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne prenant acte du schéma de référence RN20 ;

VU la délibération n°73 du 12 octobre 2015 de la commune de Linas émettant un avis défavorable sur le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°13 du 19 octobre 2015 du Syndicat Mixte Ouvert d'Études RN20 approuvant le plan directeur de la RN20 ;

VU la délibération n°15.11.95.22 du 26 novembre 2015 de la commune de Ballainvilliers approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°15-26.11 du 26 novembre 2015 de la commune de Montlhéry approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°2015-12-121 du 15 décembre 2015 de la commune de Saulx-les-Chartreux approuvant le plan directeur RN20 ;

Délibération n° 2017-208

VU la délibération n°2015-294 du 17 décembre 2015 de la commune de Massy approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°16.03.17 du 22 mars 2016 de la commune de Longjumeau approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°2016D19 du 22 mars 2016 de la commune de La Ville du Bois approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°2016-213 du Conseil communautaire du 25 mai 2016 demandant la recréation d'un syndicat mixte d'études RN20, en y adhérant et en approuvant ses statuts ;

VU la délibération n°2017-14 du 27 février 2017 de la commune de Champlan approuvant le plan directeur RN20 avec réserves ;

VU la délibération n°17-040 du 30 mars 2017 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération approuvant le plan directeur RN20 ;

VU la délibération n°2017-04-0046 du 3 juillet 2017 du Conseil départemental approuvant le plan directeur de la RN 20 ;

VU la délibération n°D170607-3 du 6 juillet 2017 de la commune de Chilly-Mazarin sous forme d'un vœu conditionnant l'approbation du plan directeur à des études complémentaires ;

CONSIDÉRANT la démarche engagée autour de la RN20 depuis fin 2007 par le Département en lien étroit avec les collectivités locales concernées ;

CONSIDÉRANT que la requalification de la RN 20 constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté Paris-Saclay et des autres membres du Syndicat mixte RN20 de poursuivre la démarche de projet ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des études réalisées par le Syndicat mixte d'études RN 20 ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du Plan directeur a permis de préciser le contenu du projet de réaménagement de la RN20 sur ses aspects techniques et financiers ;

CONSIDÉRANT les délibérations des communes de Massy, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, la Ville du Bois, Montlhéry, approuvant le plan directeur RN20 ;

CONSIDÉRANT la délibération de la commune de Champlan approuvant le Plan directeur sous réserve d'approfondissements et d'ajustements du projet, et demandant que les franchissements prévus de la RN20 se fassent par le biais de tunnels souterrains et non de ponts, que la station de Champlan soit programmée à court terme, que le projet intègre une requalification paysagère des abords de la RN 20 au titre des compensations environnementales, que la restauration des continuités viaires et liaisons douces entre Champlan et Longjumeau soit étudiée dans le cadre des études de mise en œuvre du Plan directeur, notamment l'axe Grande rue Mancelle/ Petite rue Mancelle, que le projet d'entrée/sortie depuis la RN 20 au niveau de la ZAE Vigne-aux-Loups fasse l'objet d'une étude approfondie sur les emprises foncières nécessaires et l'évitement des reprints de flux routiers à l'intérieur de la commune, que la création d'un ouvrage d'art pour permettre une meilleure desserte de la ZAE Vigne-aux-Loups (passage inférieur Chemin de Chilly, création d'un carrefour, etc.), soit étudié de façon

Délibération n° 2017-208

spécifique et selon différents scénarios, et que la protection des riverains soit prise en compte par la création de mur anti-bruit et l'utilisation de revêtements routiers acoustiques ;

CONSIDERANT la délibération de la commune de Linas émettant un avis défavorable, sauf si l'intégralité des remarques émises est prise en compte dans le cadre d'études complémentaires de scénarios alternatifs. Il est demandé que soit étudié un carrefour traversant au niveau du centre-ville (La Lampe/Sallemouille) désenclavant la partie ouest de la commune et un site propre TC sur le tronçon entre La Lampe et le feu rouge RN20, plutôt que des sites de « circulation alternée » conformément aux études antérieures, que soit réexaminée la forte emprise foncière mobilisée au niveau du feu rouge, que soit engagée une réflexion sur le TCSP du Château d'eau (site et emplacement de l'arrêt) au-delà du simple parking-relais envisagé sur le délaissé foncier de l'échangeur ainsi qu'une station TCSP sur Saint-Germain-lès-Arpajon et que soient déterminées les conditions de portage financier des emprises foncières du projet RN20, avant d'intégrer au PLU de Linas des OAP et des secteurs de gel ;

CONSIDERANT que la commune de Chilly-Mazarin a délibéré sous la forme d'un vœu, conditionnant l'approbation du Plan directeur à la garantie de voir réaliser des études aux plans technique, juridique et financier, en vue de fluidifier le trafic sur le secteur Champarts/ A6. Il est notamment demandé que la voie supplémentaire prévue pour les bus, entre le carrefour des Champarts et la déviation RN20 dans le sens Nord-Sud vers Longjumeau, soit également ouverte à la libre circulation des véhicules;

CONSIDERANT que le Plan directeur a toutefois été approuvé à l'unanimité des membres du Syndicat mixte RN20 dans lequel chaque commune est représentée ;

CONSIDERANT le besoin prégnant de développer ce projet d'envergure et de renforcer sa gouvernance ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique, Urbanisme » en date du 13 septembre 2017 qui soutient l'approbation du Plan directeur dans sa vision globale, la gouvernance de sa mise en œuvre et ses préconisations en matière d'urbanisme, mais qui tient à souligner l'importance des requêtes exprimées par 3 communes qui devront faire l'objet d'études complémentaires de la part du Syndicat mixte RN20 pour être prises en compte ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

À la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le Plan directeur RN20 ;
2. S'ENGAGE à ce que les études complémentaires demandées par les communes de Champlan, Chilly-Mazarin et Linas, soient réalisées dans le cadre du Syndicat Mixte RN20 pour étudier précisément l'ensemble de leurs réserves exprimées dans les Considérants ci-avant ;

Délibération n° 2017-208

3. AUTORISE le Président à engager toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré le mercredi 27 septembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, M. Gilles GOBRON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M.

Délibération n° 2017-208

Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

1 ABST. : Mme. Chrystel LEBOEUF

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170927 - Inc 12207 3A-DE
Date AR Préfecture : 02-10-2017